

**Ministry of Health
and Long-Term Care**

Office of the Minister

10th Floor, Hepburn Block
80 Grosvenor Street
Toronto ON M7A 2C4
Tel 416-327-4300
Fax 416-326-1571
www.health.gov.on.ca

**Ministère de la Santé
et des Soins de longue durée**

Bureau du ministre

10^e étage, édifice Hepburn
80, rue Grosvenor
Toronto ON M7A 2C4
Tél 416-327-4300
Télééc 416-326-1571
www.health.gov.on.ca



Le 11 mars 2013

L'honorable Leona Aglukkaq, c.p., députée
Santé Canada
Édifice Brooke-Claxton, pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Madame la Ministre,

Je vous écris au sujet de la possibilité que la compagnie Canadian Plasma Resources ouvre trois cliniques de collecte de plasma sanguin en Ontario. La question de la rémunération des donneurs est une cause grandissante de préoccupations à l'égard du système canadien de collecte de sang, qui fait appel à des donneurs volontaires.

En notre qualité de responsables de la réglementation et de fournisseurs de soins, nous devons nous assurer de mieux comprendre les répercussions que ce nouveau facteur pourrait entraîner pour le système canadien de collecte de sang, qui repose sur le don volontaire. Je suis fermement convaincue que nous devons parvenir à cette meilleure compréhension avant de permettre la prolifération dans notre pays des cliniques de collecte de sang et de plasma qui utilisent des dons obtenus contre rémunération.

Comme vous le savez, notre système d'approvisionnement en sang est administré au niveau national par la Société canadienne du sang, qui a été établie par un protocole d'entente fédéral/provincial/territorial et qui repose sur le principe clé que « les dons volontaires doivent être maintenus et protégés ». Le gouvernement fédéral a joué un rôle important dans la transition de la Société canadienne de la Croix-Rouge vers la Société canadienne du sang à titre d'administratrice de notre système d'approvisionnement en sang et, ce faisant, il donnait suite au rapport de la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang établie par le gouvernement du Canada et dirigée par le juge Horace Krever. Le rapport final recommandait que le système d'approvisionnement en sang du Canada soit régi par cinq principes de base, dont l'un est que « les donneurs de sang et de plasma ne doivent pas être rémunérés pour leurs dons, sauf en des circonstances exceptionnelles ».

La Société canadienne du sang a déclaré qu'elle ne se procurerait pas de plasma sanguin d'une clinique faisant appel à des donneurs rémunérés. J'ai confiance que les Canadiennes et Canadiens continueront à faire des dons de sang, de plasma et de plaquettes de façon volontaire pour des motifs altruistes, et non pour en retirer des

avantages financiers. J'estime également qu'il serait irresponsable de permettre un changement allant dans le sens d'un système de dons rémunérés, sans d'abord déterminer de quelle manière cela influencerait sur l'approvisionnement en sang et en produits sanguins. Je pense que nous devons bien à la population de l'Ontario et à celle du Canada qu'une telle discussion ait lieu avant que toute approbation soit accordée.

La réglementation des cliniques de collecte de plasma sanguin, l'attribution de permis à cet effet de même que l'autorisation de recueillir du sang et du plasma relèvent de Santé Canada et je crois savoir que les nouvelles cliniques proposées n'ont pas encore été approuvées. Cela signifie que nous avons encore la chance de pouvoir tenir cette importante discussion avant que des décisions soient prises. Par conséquent, je demande à Santé Canada de n'approuver aucune nouvelle clinique de collecte de sang ou de plasma faisant appel à des donneurs rémunérés d'ici à ce qu'il y ait eu une consultation ouverte avec les organismes provinciaux de réglementation dans le domaine de la santé, les fournisseurs de soins, la Société canadienne du sang et la population canadienne.

Mon ministère évalue également les outils que nous aurions à notre disposition pour nous assurer qu'aucune clinique faisant la collecte de plasma sanguin contre rémunération n'ouvre en Ontario avant que la population de notre province ait eu la possibilité de prendre part à cette consultation.

Madame la Ministre, j'espère que vous conviendrez avec moi qu'il ne faut pas compromettre l'intégrité de notre système d'approvisionnement en sang reposant sur des dons volontaires. Il nous appartient de travailler ensemble afin de trouver la meilleure manière de procéder.

Les dons de sang sauvent des vies. C'est la raison pour laquelle j'entends continuer à encourager les gens à faire des dons de sang de façon volontaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Deb Matthews
Ministre